

Interview Charles Saint-Prot

Évolution en faveur du Maroc

Charles Saint-Prot, directeur général de l'Observatoire d'études géopolitiques de Paris, analyse la question du Sahara au lendemain du renouvellement du mandat de la Mission de l'ONU au Sahara (Minurso). Ces derniers temps, la situation semble évoluer positivement en faveur du Maroc.



Charles Saint-Prot

Les *Afriques* : Comme les années précédentes, en avril, l'ONU a voté le renouvellement du mandat de la Minurso (Mission de l'ONU au Sahara). Le volet polémique qui porte sur l'élargissement du mandat de la mis-

sion onusienne au contrôle des droits de l'Homme n'a pas été intégré. Peut-on interpréter cela comme un bon point pour la diplomatie marocaine ?

Charles Saint-Prot : Le rôle de la Minurso reste défini conformément aux conclusions du Conseil de sécurité de l'ONU et aux conventions internationales. Cela est conforme au respect du droit international, car, en aucun cas, la gestion des droits de l'Homme qui selon le droit relève de mécanismes précis, ne peut faire partie du mandat de la Minurso. Le fait même que la revendication de certains groupes de pression pro-algériens visant à élargir le mandat de la Minurso, en violation de la stricte mission qui lui est confiée par les Nations unies, ait été écartée est à la fois un succès pour la diplomatie marocaine et un retour au réalisme de la part du Conseil de sécurité. La résolution 2218, adoptée à l'unanimité le 28 avril 2015, reflète donc une approche moins polémique et plus pragmatique, tenant compte de la réalité des situations et de la sincérité des engagements de tout un chacun.

Il est d'ailleurs notable que la résolution du Conseil de sécurité ait tenu compte du rapport du secrétaire général Ban Ki-moon qui a constaté qu'il règne du côté marocain une liberté de circulation, ce qui n'est pas le cas du côté algérien où les camps du Polisario sont sous haute surveillance. Le secrétaire général

Bio-express

Charles Saint-Prot est chercheur en science politique habilité à diriger des recherches (HDR) en sciences juridiques. Il est juriste et spécialiste des relations internationales et de la géopolitique. Spécialiste des questions liées au monde arabe et l'Islam, Charles Saint-Prot est directeur de l'Observatoire d'études

géopolitiques (OEG) à Paris, un centre de recherches sur les relations internationales. Il codirige la collection *Études géopolitiques*, avec Zeina el-Tibi. Il est premier vice-président et doyen de l'Institut africain de géopolitique dont le siège central est à Dakar, avec des bureaux à Abidjan, Paris, Rabat...

On sait que la plus grande opacité règne sur ces camps, où l'on ignore le nombre exact de personnes y étant assignées et la nationalité des uns et des autres.

de l'ONU a rappelé les plaintes «faisant état d'actes de torture ou de mauvais traitements de la part des forces de sécurité du front polissario», «l'engagement de poursuites contre des civils devant les tribunaux militaires», «la persistance de vestiges de l'esclavage» et l'absence totale de pluralisme avec «monopolisation de la parole politique par le front polissario». Si l'on veut vraiment s'intéresser aux violations des droits de l'homme, il faut donc aller dans les camps de Tindouf en Algérie.

LA : Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a appelé à un recensement de la population à Tindouf, une vieille revendication de Rabat. Est-ce une bonne nouvelle pour le Maroc ?

C.S.-P. : C'est surtout la preuve que la Communauté internationale commence à comprendre qu'elle a été constamment manipulée par la propagande pro-séparatiste, notamment pour ce qui concerne les populations retenues dans les camps en Algérie. On sait que la plus grande opacité règne sur ces camps, où l'on ignore le nombre exact de personnes y étant assignées et la nationalité des uns et des autres. Outre la question de la manipulation politique, la question du recensement des personnes des camps est d'autant plus importante qu'un rapport de l'Office anti-fraude de l'Union européenne – qui a d'ailleurs mis beaucoup de temps à être dévoilé – a établi que la surestimation du nombre des «réfugiés» a permis de surdimensionner l'aide internationale pour favoriser des détournements et des trafics frauduleux portant sur des millions d'euros au profit des dirigeants séparatistes et à leurs sponsors algériens.

LA : La proposition marocaine d'autonomie du Sahara sous sa souveraineté a été saluée par la communauté internationale. Cette proposition donne-t-elle assez de garanties aux populations sahraouies pour leur bonne intégration ?

C.S.-P. : À vrai dire, toutes les puissances sérieuses savent que le Plan d'autonomie au Sahara marocain proposé par le Maroc depuis 2007 est la seule solution pour mettre fin à un conflit artificiel qui est à la fois un reliquat de la Guerre froide et une cause majeure de déstabilisation dans la région sahélo-saharienne. Des membres du Conseil de sécurité, notamment la France et la Jordanie, ont d'ailleurs réaffirmé l'intérêt de la proposition marocaine d'autodétermination dans leurs explications de vote lors du scrutin sur la résolution 2218. L'initiative marocaine présente un plan pragmatique et moderne qui prend en compte les réalités locales et la particularité des populations des régions sahariennes, dans le cadre de la souveraineté marocaine et du respect de l'intégrité territoriale du Royaume. Cette initiative s'inscrit dans la pers-

pective de l'édification au niveau national d'une société démocratique et moderne, fondée sur l'État de droit, le respect des libertés individuelles et collectives et le développement économique et social.

LA : Les concertations se poursuivent depuis des années pour trouver une solution pacifique et négociée sur ce dossier. Quels sont les principaux arguments qui confirmer la marocanité de cette zone du Sahara ?

C.S.-P. : En réalité, le dossier est clair. Il faut bien voir qu'avant la colonisation et même jusqu'au début des années 1970, toutes les puissances considéraient le Sahara comme partie intégrante du Maroc. Ce n'est que dans les années 1970 qu'a été conçu le complot séparatiste, inventé par l'Algérie et le bloc communiste, financé par Kadhafi et approuvé par une Espagne qui aura été défaillante du début à la fin. C'est ce que le roi Hassan II a qualifié d'escroquerie du siècle. En 1976, et en 1979 pour la région Lagouira-Dakhla, les territoires du Sahara sont redevenus marocains comme l'Alsace est redevenue française en 1918 et en 1945 après l'occupation allemande. Depuis fin de la colonisation espagnole, la question n'est pas un problème de décolonisation mais une forme d'ingérence et d'agression de la part de l'Algérie qui entretient un groupe séparatiste contre le Maroc en violation du droit international.

Les droits historiques du Maroc sont d'autant plus incontestables que depuis plus de douze siècles, le seul État constitué qui existe entre la Méditerranée et le fleuve Sénégal est le Maroc. Plusieurs dynasties marocaines sont issues du Sahara, à commencer par les Almoravides. Il n'y a jamais eu de nation sahraouie, pas même de peuple mais des tribus, souvent mixtes – berbères et arabes – et faisant allégeance au Sultan du Maroc. Beaucoup de fondateurs de ces tribus étaient originaires du nord du Maroc ou du nord de l'oued Drâ. L'autorité de l'État marocain (Makhzen) s'est constamment affirmée de Tanger au fleuve Sénégal et ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle puis au début du XX^e siècle que le Maroc a été victime des partages des puissances coloniales. Il est notable que les Sultans du Maroc n'ont jamais admis le fait accompli et, notamment pour ce qui concerne les provinces sahariennes, ils ont toujours revendiqué leur rattachement à la mère patrie. Après la fin du Protectorat, le roi Mohammed V s'est rendu à Mhamid, en 1958, pour revendiquer la libération des provinces sahariennes et leur retour au Maroc. La Marche verte lancée par le roi Hassan II, le 6 novembre 1975, a permis de restaurer l'intégrité nationale interrompue par la colonisation espagnole.

Propos recueillis par Ibrahim Souleymane